Chères et chers membres,

L'assemblée des délégués a décidé que les membres et les employés ne recevront plus de Chèques Reka à prix réduit. Cela signifie que les conditions changeront à partir du 1er janvier 2022.

Conformément à la stratégie 2020 - 2023, la FSA met fin aux paiements basés sur le principe de l'arrosoir. À l'avenir, seules les contributions financières liées à la déficience visuelle et qui ne sont pas financées par d'autres organismes seront versées.

Les subventions Reka sont également incluses dans les paiements selon le principe de l'arrosoir. Les délégués ont donc approuvé une proposition correspondante lors de l'AG d'août 2021.

## Pour vous comme membre de la FSA, cette décision signifie :

* Pour l'année 2022, plus aucun chèque Reka à prix réduit ne peut être obtenu par la FSA.
* L'éventuel crédit Reka restant n'expire pas et peut continuer à être utilisé comme d'habitude.
* Les [personnes qui souhaitent conserver leur compte Reka](https://reka.ch/neos/_Resources/Persistent/9ac1506f9e3907dd95b2354a63c0d093e7cf12d8/Austritt-Info_f.pdf) devront à l'avenir payer elles-mêmes la cotisation annuelle de la carte (12 CHF). Les frais seront déduits directement du solde créditeur.
* Toute personne souhaitant retirer un nouveau crédit peut trouver des informations sous le lien suivant : [Obtenir de l'argent Reka on et offline | Reka](https://reka.ch/fr/argentreka/particuliers/acheter-argent-reka)
* Les personnes qui souhaitent fermer leur compte Reka peuvent le signaler à Rolf Summermatter, service aux membres et aux sections de la FSA d'ici au 14.12.21 par écrit, par mail, par téléphone:

rolf.summermatter@sbv-fsa.ch

031 390 88 30

FSA, secrétariat général, Rolf Summermatter, Könizstr. 23, 3008 Bern

Nous avons besoin de vos nom, prénom et adresse et une petite phrase qui confirme la résiliation du compte Reka.

Nous vous recommandons d'utiliser le solde du crédit d'ici là. Si le solde dépasse 20 CHF, la caisse Reka prélève des frais d'annulation de 10 CHF et verse le solde restant en chèques Reka de 10 CHF chacun aux titulaires de la carte, le reste (contributions inférieures à 10 CHF) allant aux Fondation Reka pour l'aide aux vacances. S'il n'y a pas de solde restant ou seulement un faible solde restant, aucun frais ne sera facturé. Vous comme membre de la FSA sont responsables des annulations après le 14.12.21. et doivent également payer les frais d'annulation.

Avec nos meilleures salutations

Kannarath Meystre

Secrétaire général

Rolf Summermatter

Leiter Sektionen und Mitgliederdienste

T 031 390 88 30 | M 079 798 86 05 | rolf.summermatter@sbv-fsa.ch

**Schweizerischer Blinden- und Sehbehindertenverband SBV**

Generalsekretariat

Könizstrasse 23, Postfach, 3001 Bern

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

Der SBV trägt das Zewo-Gütesiegel.